

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion Territoriale et Appui aux
Communes – Enfance jeunesse / Alvéole

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINI-BUS
AVEC L'ASSOCIATION VALECHEL JUDO**

N° 2023 - D - 360

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°91 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Hélène GINGAST, en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

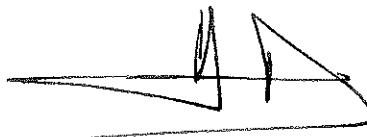
Article 1^{er} - Est approuvée la convention passée avec l'association Valéchel Judo pour la mise à disposition du minibus Renault AG-554-WC appartenant à GrandAngoulême.

Article 2 – La mise à disposition à l'association est consentie à titre gratuit, sous réserve des nécessités de service, du jeudi 30 novembre 2023 à partir de 12h00 au lundi 4 décembre 2023 jusqu'à 17h00.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le ~ 8 DEC. 2023
Pour le Président,
La Conseillère déléguée, membre du bureau

Reçu en Préfecture
le : - 8 DEC. 2023
Affiché ou notifié
le : - 8 DEC. 2023



Hélène GINGAST